

À propos de la restauration de l'abbaye Prémontrée de Pont-à-Mousson, 1966

La prestigieuse abbaye de Pont-à-Mousson, berceau et centre de la Congrégation de l'Antique Rigueur de Lorraine, fut supprimée par la Révolution française en 1792. De 1817 à 1830 et de 1836 à 1906, elle fut transformée en petit séminaire du diocèse de Nancy et le demeura jusqu'à ce que les lois de Séparation entre l'Église et l'État n'aboutissent à sa confiscation, L'église n'était plus utilisée à cette date. Les bâtiments furent alors menacés d'être transformés en caserne militaire, comme le Palais des Papes d'Avignon. André Hallays, député lorrain s'emporta contre cette mesure dans le journal *Les Débats*: «Si l'on ne peut découvrir aucune affectation convenable pour les Prémontrés de Pont-à-Mousson, qu'au moins le service des Monuments Historiques l'entretienne jusqu'au jour où l'on pourra loger des hôtes moins redoutables que les Militaires»¹). Acquisée par la Municipalité, l'abbaye fut transformée en hôpital municipal et militaire en 1912. Gravement endommagé par quatre années de guerre entre 1914 et 1918, le bâtiment fut la proie d'un incendie dévastateur, le soir du 3 septembre 1944. L'abbaye brûla et la bibliothèque conservée jusque-là disparut presque totalement dans l'incendie.

À la fin des années 50, la municipalité de Pont-à-Mousson proposa les bâtiments en ruine à l'abbé de Frigolet Norbert Calmels. Ce dernier ne put accepter l'offre. En 1957, le projet de création d'un centre culturel lorrain allait assurer l'avenir de l'ancienne et prestigieuse abbaye. En 1964, ce centre culturel, prit le nom de «*Centre Culturel Les Prémontrés*». Monseigneur Calmels intervint personnellement, en 1966, auprès d'André Malraux, Ministre d'État chargé des Affaires Culturelles du Général De Gaulle, pour solliciter de ses services la restauration architecturale de l'ancienne église abbatiale, encore à l'abandon.

Nous avons retrouvé dans les Archives de la Curie Généralice à Rome, la correspondance échangée entre l'Abbé Général et le Ministre en 1966. Nous croyons faire œuvre utile en la publiant dans les *Analecta*.

Monseigneur Calmels eut la joie de venir présider la messe solennelle

¹ Cité dans *L'abbaye des Prémontrés – Pont-à-Mousson*, Paris, s.d., 5.

d'inauguration de l'abbatiale restaurée, le 2 octobre 1976, en présence de Madame Françoise Giroud, Ministre de la Culture. Le Ministre devait notamment déclarer: «*La résurrection de Sainte-Marie-Majeure a été un acte de foi. Il a permis de prolonger par un service présent la grandeur du passé*»²).

Puisse cet exemple de restauration intelligente inciter à la remise en état de l'antique abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, abbaye-mère de Sainte-Marie-Majeure, toujours réduite à l'état de bâtiments agricoles.

«L'abbaye de Pont-à-Mousson était blanche et lumineuse. Elle a gardé son visage d'antan. Ses traits particuliers proposent un rare modèle pittoresque et édifiant. Les merveilles de son art s'organisent avec la collaboration du jour. Offrande d'un peuple anonyme, sacrifice de religieux au nom d'emprunt précédé de 'frère', elle reste accueil, enseignement, séminaire d'une parole vivante»³).

Viale Giotto, 27
I-00153 Roma

Bernard ARDURA, O. Praem.

ANNEXE I

Arch. Curiae Gen.

O. Praem.

Romae

N° 5471/265

Rome, le 26 octobre 1966

Monsieur le Ministre,

J'ose Vous écrire cette lettre, parce que je sais qu'il est difficile de Vous importuner quand on Vous écrit pour attirer Votre attention sur un monument historique, même s'il fait partie des plus humbles.

Je me permets donc d'attirer Votre attention sur l'Abbaye de Pont-à-Mousson. Déjà les Monuments Historiques ont restauré les bâtiments abbatiaux de l'ancienne abbaye des Prémontrés en Lorraine, affecté (sic)

² *Ibid.*, 6.

³ N. CALMELS, *ibid.*, 2^e de couverture.

depuis au Centre Culturel Lorrain. Il reste encore à recouvrir la chapelle, vrai bijoux d'architecture, dont les voûtes mal protégées par les tôles placées en 1945 ne tiendront pas indéfiniment. Vous seul, Monsieur le Ministre, pouvez faire activer la réfection de cette toiture dont les études techniques sont approuvées depuis des années. Des Amis communs rencontrés au temps où nous étions voisins en Alsace — j'étais officier de la 1^{re} D.F.L. — me demandent instamment d'intervenir auprès de Vous, m'assurant que ma supplique ne sera pas déçue. Pour ma part, j'ai toujours eu grande confiance au vieux proverbe français: «Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'aux saints»; c'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je n'hésite pas à Vous confier directement l'urgence du cas de l'ancien Monastère Lorrain, bâti par les religieux d'un Ordre Français, dont je suis l'Abbé Général.

Daignez, Monsieur le Ministre, excuser la hardiesse de cette lettre et agréer l'hommage de mon déférent respect.

Norbert CALMELS
Abbé Général O. Praem.

A Monsieur le Ministre
André MALRAUX
110, rue de Grenelle
75 - PARIS - 7^{ème}

ANNEXE II

CR/SB
Le Ministre d'État
chargé des Affaires Culturelles

21 Nov. 1966
3, RUE DE VALOIS, PARIS 1^{ER}

SEC/CAB n° 17732

Monseigneur,

Vous avez bien voulu me faire part de votre appréhension sur le sort de la chapelle de l'Abbaye des Prémontrés à PONT-à-MOUSSON, en raison du mauvais état de la toiture (sic) provisoire mise en place en 1945.

Les informations qui me sont données à ce sujet me paraissent heureusement de nature à calmer votre inquiétude.

Il est en effet certain que la restauration de l'ensemble de l'édifice sera menée à son terme, même si l'achèvement n'intervient qu'au cours du 6ème Plan. L'abbaye occupe d'ailleurs le 1er rang dans le programme lorrain des restaurations au titre de la réparation des dommages de guerre.

Toutefois, une question s'est posée touchant l'ordre dans lequel devait être menés les travaux après la réouverture des bâtiments conventuels.

Le programme régional d'exécution du 5ème Plan, établi en accord avec l'architecte en chef des Monuments Historiques et approuvé par les instances départementales et régionales, a finalement prévu que l'on restaurerait les deux ailes avant de remettre la chapelle en état.

La raison essentielle de ce choix tient à l'incertitude qui entoure encore l'utilisation de ce dernier édifice: on pourrait craindre en commençant par lui qu'il n'en résulte des retards et des complications appréciables dans la conduite du chantier. Mais les mesures indispensables ont évidemment été prises dans le même temps pour parer à toute dégradation de la chapelle en attendant sa restauration complète, et l'architecte des Bâtiments de France dispose notamment à cette fin d'un crédit d'entretien consacré chaque année au remplacement des parties les plus usagées de la couverture provisoire.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma considération très distinguée.

André MALRAUX

*Monsieur l'Abbé Général
Norbert CALMELS
27, 29, Viale Giotto
ROMA 0807*